

Foire aux questions > plan de mise en sécurité de La Défense

01 - Qu'est-ce que le Plan de Mise en Sécurité de La Défense (PMSD) ?

Le Plan de Mise en Sécurité de La Défense ou « PMSD » est un dispositif qui vise à faciliter l'intervention des services de secours en cas d'évènement majeur sur le site de La Défense (attaque terroriste, chute d'aéronef, etc.).

Ce plan, conçu par les services de l'Etat, en collaboration avec Paris la Défense et les communes de Puteaux, Courbevoie, Nanterre et Neuilly-sur-Seine, pense et organise la procédure d'alerte et la gestion des flux pour une meilleure gestion de l'évènement.

02 - Que faire si je suis témoin d'un incident grave à La Défense ?

Dans un premier temps, mettez-vous à l'abri (confiniez-vous si vous êtes dans un établissement ; échappez-vous si vous êtes en extérieur). Puis appelez les services de secours (17 police ou 18 pompiers).

Si vous êtes dans une tour, n'évacuez pas sans consigne préalable de votre service sécurité.

03 - Comment serai-je prévenu en cas d'évènement majeur survenant à La Défense ?

En cas d'évènement majeur à La Défense, vous pourrez être prévenu par :

- Votre structure (Direction des Ressources Humaines, Service Sécurité ou Sûreté...) ;
- Des messages sonores diffusés sur le site de La Défense ;
- Des messages sonores dans les centres commerciaux du CNIT, des 4Temps, et éventuellement de votre tour.

- Des messages visuels diffusés sur les panneaux d'affichage de la RATP et SNCF ;
- Des messages visuels diffusés sur les panneaux d'affichage à Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Courbevoie et Puteaux ;
- Des messages diffusés sur le [site internet de la Préfecture](#) ainsi que sur le compte [Facebook](#) et [Twitter](#) du Préfet des Hauts-de-Seine.
- Une alerte des autorités via l'application SAIP du ministère de l'Intérieur (disponible sur l'App Store ou sur Google play)

04 - Comment savoir où évacuer ?

L'évacuation du site correspond à une logique simple. Il faut évacuer au-delà du boulevard circulaire.

Le schéma ci-après présente les itinéraires d'évacuation à privilégier en fonction de votre localisation sur le site de La Défense : [plan d'évacuation](#)

Il vous faut suivre le balisage dédié (panneaux verts) pour vous indiquer les itinéraires d'évacuation.

Les polices nationale et municipale seront également présentes afin de vous indiquer le chemin à suivre.

05 - En quoi consiste la mise à l'abri ?

Il s'agit de rester dans un lieu fermé, à l'abri, jusqu'au moment où l'ordre de sortir est donné.

Il est préconisé de rester proche d'une source d'information (radio, ordinateur, télé...).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur la [page des consignes de mise à l'abri](#)

06 - A quoi sert le périmètre de sécurité ?

Le périmètre de sécurité délimite la zone dans laquelle le public est interdit.

Il s'agit d'une zone sécurisée par les forces de l'ordre qui facilite le travail des secours et des enquêteurs.

Le périmètre de sécurité peut aussi délimiter la zone à l'intérieur de laquelle il est interdit de pénétrer sans protection, sous peine de risques pour la santé (hypothèse de dispersion d'agents chimiques par exemple).

07 - Après l'évacuation, où trouver de l'information relative à l'incident en cours ?

Les pouvoirs publics (préfecture, collectivités territoriales...) communiqueront à destination de la population et de la presse. Les informations relatives à l'incident seront donc relayées sur les principales chaînes d'information (télé et radios) ou sur les sites internet des journaux.

Le [compte Twitter](#) et la [page Facebook](#) du Préfet des Hauts-de-Seine permettront également la délivrance de messages en continu.

Des points d'informations seront mis en place par les mairies pour permettre l'information en cas de saturation du réseau de téléphonie mobile.

08 - Existe-t-il un risque de saturation du réseau téléphonique mobile ?

Compte tenu du nombre d'utilisateurs présents simultanément sur le site de La Défense, le risque de saturation du réseau suite à un incident grave est très probable.

Ainsi, en cas d'alerte sur le quartier de La Défense, il est demandé de ne pas utiliser son téléphone portable afin d'éviter tout phénomène de saturation.

09 - En cas d'évacuation, dois-je récupérer mon véhicule stationné dans les sous-sols de La Défense ?

Non !

Le plan de gestion de trafic associé à un événement majeur prévoit de fermer le boulevard circulaire à la circulation publique au bénéfice des véhicules de secours (ambulances, etc.).

Afin de ne pas gêner la libre circulation des secours sur le boulevard circulaire, il est donc demandé aux usagers de ne pas récupérer leur véhicule mais de suivre les consignes d'évacuation (évacuation pédestre).

10 - Si je vois les salariés de la tour en face de celle dans laquelle je travaille en cours d'évacuation, dois-je moi aussi évacuer automatiquement ?

Non !

L'ordre d'évacuation vous sera donné par le service de sécurité de votre tour.

11 - A quoi correspondent les différents secteurs de La Défense ?

Ils correspondent à la nouvelle signalétique développée par DEFACTO.

- **VERT** = ARCHE NORD
- **JAUNE** = ARCHE SUD
- **ORANGE** = ESPLANADE NORD
- **BLEU** = ESPLANADE SUD

Afin de mieux vous repérer, consultez le plan de La Défense :

<http://www.ladefense.fr/fr/se-reperer>